

Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs



S'ORGANISER, **C'EST ETRE PRET** 

**LES BONS REFLEXES A ADOPTER** 





















Edition 2012

# **EDITO**

Fin 2012, la commune de Guipel a elabore son Plan Communal de Sauvegarde (consultable en Mairie). Ce maillon local de sécurité civile organise la sauvegarde des personnes. Cet outil d'aide à la décision d'un évenement recense l'ensemble des risques majeurs sur le territoire de la commune et les moyens communaux pour permettre au Maire de répondre au mieux à tout évenement majeur. Il concerne l'ensemble des services communaux et prévoit l'organisation interne de la collectivité et la coordination avec les secours de l'Etat.



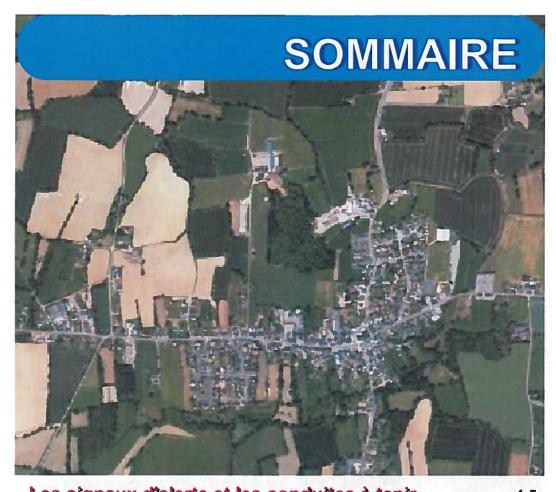
Parallèlement à l'élabaration de ce Plan et conformément à l'article 21 de la Loi du 22 juillet 1987, ce document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs vous est distribué dans le cadre d'une information préventive. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux risques existants et de vous informer des mesures à prendre et de la conduite à tenir en cas d'accident.

Un risque majeur existe s'il s'avère qu'un évènement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant d'importants dommages humains, économiques et environnementaux. Il se distingue par sa gravité et son caractère exceptionnel.

On distingue trois types de risques majeurs à **Guipel**:

- les risques naturels: les inondations, les tempêtes, le grand froid, les feux de forêt et les séismes.
- les risques technologiques: le transport de matières dangereuses, la rupture de digue et le risque industriel.
- les risques sanitaires: la pandémie et la canicule.

Ces risques sont certes rares mais peuvent exister. Ne négligez pas ces informations, peut-être un jour vous seront-elles utiles. Nous vous conseillons donc de prendre connaissance de ce document et de le conserver précieusement.



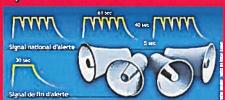
Les signaux d'aierte et les conduites à ten	4-5
Les risques naturels	
Les inondations	6-7
Les tempêtes	
Le grand froid	
Les feux de forêt	10
Le risque sismique	11
Les risques technologiques	
Le transport de matières dangereuses	12-13
La rupture de digue	14
Le risque industriel	15
Les risques sanitaires	
La canicule	16-17
La pandémie	18
Les bons réflexes	19

# LES SIGNAUX D'ALERTE ET

#### L'alerte de la population incombe au Maire Elle peut être donnée soit par:

- les médias classiques (télévision, radio et presse)
- ensemble mobile d'alerte (mégaphone)
- message dans les boîtes aux lettres
- affiches, journal communal
- porte à porte (agents, élus)
- cloches de l'église
- système d'appels automatisés (Préfecture)







## Quelle que soit la menace, l'alerte doit susciter les réflexes suivants:

#### AVANT

- Prévoyez les équipements minimums: radio portable et lampe de poche avec piles, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement (adhésif, ciseaux...).

 Informez-vous en Mairie des risques sur la commune.

#### **Comment s'informer?**



Liste des radios conventionnées

France Info FM: 105.5 Mhz

France Bleu Armorique : 103.1 Mhz



Les sites internet de référence

www.meteofrance.fr

www.vigicrues.gouv.fr

www.ille-et-vilaine.pref.gouv.fr

A

# LES CONDUITES A TENIR

#### **PENDANT**

- Respectez les consignes reçues par les sercices de secours ou les autorités (évacuation, confinement).
- Informez-vous en écoutant la radio.
- Ne téléphonez pas, laissez les résaux libres pour les secours.
- Ne fumez pas, évitez flamme et étincelles.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école. Ils sont pris en charge par le personnel de l'établissement.

#### **APRES**

- **Informez-vous:** écouter la radio et respectez les consignes données par les autorités.
- Informez les autorités de tout danger observé.
- Apportez une première aide aux voisins et pensez aux personnes âgées et handicapées.
- Mettez-vous à la disposition des secours.
- **Evaluez** les dégâts et les points dangereux pour vous en éloigner.



#### Numéros d'urgence

Sapeurs pompiers : 18 ou 112 ou 02.99.69.75.27 (C.I.S de Guipel)

**SAMU: 15** 

Urgences sociales: 115

Gendarmerie Nationale : 17 ou 02.99.45.45.61 (brigade de Héde)

Mairie de **GUIPEL** : 02.99.69.74.74

Préfecture : 0821 80 30 35

Météo France : 32 50 ou 08.99.71.02.35

ERDF: 0810 333 035

GRDF: 0800 473 333

#### Les bons réflexes

En situation de danger ou si vous êtes témoin d'un accident, il est fondamental de donner l'alerte. Elle permet l'envoi rapide des moyens de secours et d'assistance adaptés sur les lieux.

#### Que dire?

- L'adresse précise du lieu du sinistre.
- Les circonstances du sinistre.
- Ce que vous constatez.
- Le nombre et l'état des victimes.
- S'il y a danger supplémentaire

 Le numéro de téléphone à partir duquel vous appelez.



- Informez-vous en Mairie sur les risques et leur localisation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes et toxiques.

#### A l'annonce de la montée des eaux

- Coupez vos compteurs électriques et de gaz.
- Surélevez les meubles du rez-de-chaussée.
- Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres, aérations ... pour ralentir l'arrivée des eaux et limiter les dégâts.
- Montez à l'étage avec de l'eau potable, des vivres, vos papiers d'identité, une radio à pile, une lampe de poche, des piles de rechange, des vêtements chauds et vos médicaments.
- Conduisez les animaux d'élevage sur les hauteurs.
- Si vous avez un téléphone portable, veillez à ce qu'il soit toujours chargé.

# Les risques naturels

#### PENDANT

- Ne téléphonez plus, libérez les lignes pour les secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou au collège. Ils sont pris en charge par le personnel de l'établissement scolaire.
- Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille. Vous risqueriez de vous mettre en danger.
- Ecoutez la radio pour vous informer et connaître les consignes à suivre.
- Dans le cas d'un orage violent, mettez à l'abri ce qui pourrait être emporté par le ruissellement.

## A l'annonce de l'ordre d'évacuation

- Ne paniquez pas et quittez votre domicile muni d'un sac contenant vos papiers d'identité, des vêtements chauds, vos médicaments et de l'argent.
- Empruntez les itinéraires d'évacuation qui seront indiqués.
- Si vous n'êtes pas en danger, aidez vos voisins et en priorité, les personnes âgées ou handicapées et les familles ayant de jeunes enfants.
- Si vous ne voulez pas évacuer, informez-en la Mairie.

#### **APRES**

- Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après contrôle des installations (installations sèches) et assure-vous en Mairie que l'eau du robinet est potable.
- Aérez, désinfectez et chauffez dès que possible.
- Faites l'inventaire de vos dommages éventuels et préparez vos dossiers d'assurance. Informez la Mairie des dégâts subis.





INONDATION

LIMITES COMMUNALES

# Mairie que l'eau du robinet est potable. - Aérez, désinfectez et chauffez dès que secteurs inondés ont été:

- Zone 1: le village de la Paumerie (ruisseau de la Normandière)
- Zone 2: les villages de la Pommeraie et de la Houlaie (ruisseau de l'étang de la Ménardière)
- Zone 3: le village du Chênay-Piguelais (ruisseau du Chênay-Piguelais)

#### Mesures de prévention

- Entretien des cours d'eau
- Entretien du paysage agricole
- Réalisation de fossé

Ne traversez jamais une zone inondée ni à pied, ni en voiture.

# LES TEMPETES

Les risques naturels

La région Bretagne est exposée aux tempêtes qui pour certaines peuvent avoir des conséquences tragiques. Les effets dévastateurs de la tempête du 26 décembre 1999 sont encore présents dans nos mémoires.

# Que faut-il faire face a ce risque?

#### AVANT

- Rentrez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagnez un abri en dur. Rentrez le bétail et le matériel.
- Arrêtez les chantiers, rassemblez le personnel, mettez les grues en girouette.
- Ayez en votre possession un transitor à piles.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

#### PENDANT

Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo sur les médias (TV, radios ...) et des consignes de sécurité. Evitez tout déplacement. Si vous devez absolument vous déplacer en voiture, roulez lentement.

- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.



# LE GRAND FROID

Les risques naturels

- Il s'agit d'un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Il dure au moins 2 jours.



- Habillez-vous chaudement, couvrez-vous la tête et les mains.
- De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude (évitez l'alcool).
- Evitez les efforts brusques.
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.
- Vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage.
- Ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation.
   Emmenez des boissons chaudes, des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels et votre téléphone portable chargé.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115.
- Ne montez pas ou ne glissez pas sur la surface gelée des étangs, canaux et autres retenues d'eau.

# L'action des pouvoirs publics

Le Plan Grand Froid a pour but d'organiser l'ensemble des moyens nécessaires pour permettre une mise à l'abri de toutes les personnes en situation de fragilité : personne âgée, handicapée, malade, avec des enfants ou vivant dans un logement non chauffé ou mal chauffé, sans domicile fixe. Comme pour les autres plans préfectoraux, la Mairie a un rôle de relais local. Lors de tels épisodes, la Collectivité met en place des moyens techniques et humains : plan de salage de la voirie, l'achat de matériel (lame de déneigement, saleuse), sel de déneigement mis à disposition ...

# Alertes de Météo France La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6 h et à 16 h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias. Pour la consulter en ligne : http://www.meteofrance.com. Un pictogramme précise le type de phénomène prévu (vent violent, fortes précipitations, orages, neige/verglas, grand froid ....). Pluie - snondation Grand Iroid Orages Avalunches

# LES FEUX DE FORET

Les risques naturels

# Le feu a besoin de trois conditions pour se déclencher et progresser:

- une source de chaleur (flamme, étincelles) dont l'origine est souvent liée à une imprudence humaine (cigarette, barbecue ...), un accident ou un acte de malveillance.
  - un facteur de propagation (le vent active la combustion).
  - un combustible (végétation), sachant que les risques de feu sont davantage liés à l'état de la forêt (entretien, relief, densité, sécheresse) qu'aux essences forestières (feuillus, conifères ...).



# Que faut-il faire face à ce risque ?

- Abritez ou isolez les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion.
- Fermez les portes et les volets afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison.
- N'évacuez les lieux que sur décision des sapeurs pompiers

#### PENDANT

Si le feu vous surprend

- Réfugiez-vous dans l'habitation
- Abritez ou isolez les véhicules
- Calfeutrez les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et des fumées.
- Ne quittez pas votre maison.

#### APRES

- Eteignez les foyers résiduels
- Ne sortez pas sans tenue adaptées pour vous protéger.
- Inspectez la maison soigneusement.
- Arrosez les parties encore fumantes et la végétation alentour.

#### Où se situent ces risques ?

a zone exposée à Guipel est le

10 Bois du Haut de

Tanouarn avec les villages du Haut du Bois et du Camp.

Si le sinistre vous surprend à l'écart de toute construction

- Recherchez un écran de protection ou une zone dépourvue de végétation
- En véhicule, recherchez un espace dégagé et restez à l'intérieur car l'habitacle vous protègera au moment du passage des flammmes.

En aucun cas, vous ne devez vous approcher d'un feu de forêt

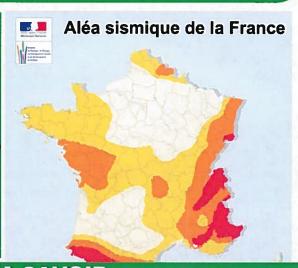


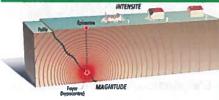
ZONES A RISQUE

LIMITES COMMUNALES

# LE RISQUE SISMIQUE

Provoqué par le glissement des plaques, un séisme se traduit en surface par des vibrations au sol. L'importance d'un séisme se traduit pas sa magnitude (l'énergie libérée par le séisme est mesurée sur l'échelle ouverte de Richter) et son intensité. Celle-ci indique les effets et les dommages d'un séisme dans un lieu donné. Il s'agit d'une appréciation.





ensemble du département d'Ille-et-Vilaine est classé en zone 2 (aléa faible) c'est-à-dire ivec des risques de sismicité négligeables

ier séisme ayant touché la Région est celui 'Hennebont (Morbihan) du 30 septembre 2002, de nagnitude 5,4 très largement ressenti dans le département ivec des intensités allant jusqu'à 3 et quelques dégâts dans plusieurs communes

# Que faut-il faire face à ce risque

#### AVANT

Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est vraiment fiable actuellement.

- Ayez en votre possession un transitor à piles.

#### PENDANT

- Prenez garde aux chutes d'objets.
- Dans la rue, éloignez-vous des constructions.
- A l'intérieur, abritez-vous sous une table solide ou à l'angle d'un mur. Eloignez-vous des fenêtres.
- Ne fuyez pas pendant la secousse : les chutes d'objets (meubles, débris ...) sont dangereuses.
- Au volant, restez dans votre véhicule, loin de tout ce qui risque de tomber.

#### APRES

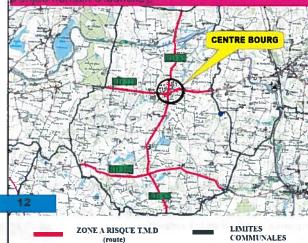
- Ecoutez France Bleu Armorique FM 103.1 Mhz ou France Info FM 105.5 Mhz pour connaître les
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité. N'allumez pas de feux et ne fumez pas (risque d'explosion). En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes et prévenez les autorités.
- Evacuez l'immeuble sans utiliser l'ascenseur.
- Dirigez-vous vers un lieu isolé à l'abri des chutes d'objets. Marchez au milieu de la chaussée en prenant garde à ce qui peut tomber.
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.

# LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Les axes routiers qui traversent la commune et en particulier la RD 82 (du Nord au Sud) et les RD 221, RD 106 (d'Est en Ouest). Ce flux de Transport de Matières Dangereuses (TMD) concerne les habitations situées dans un périmètre de 350 m de part et d'autres de l'axe routier concerné. Le centre bourg est particulièrement impacté avec l'intersection des RD 82 et RD 221. Les établissements sensibles concernés sont : l'école publique, la

Un point Gaz situé en limite Est de commune aux environs du lieu-dit La Barre du Fresne (pas l'enieu) humain d'identifié)



ZONE A RISQUE T.M.D

(gazoduc)

Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferrovaire ou par les canalisations. Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement. Ces produits dangereux peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs.

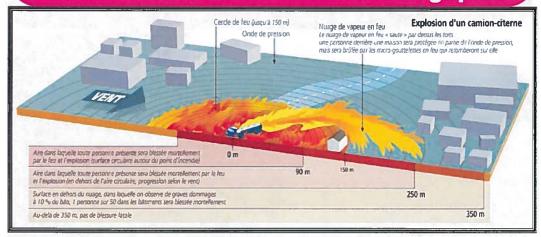
# Les principaux dangers

- L'explosion, occasionnée par un choc avec étincelles, site à un mélange de produits.
- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite ...
- La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux.

#### La prévention

La prévention de ce risque s'effectue essentiellement au travers de la réglementation rigoureuse qui encadre cette activité (conditions de circulation et de stationnement, formation des chauffeurs, conditionnement des produits, ...).

#### Les risques technologiques



## Que faut-il faire face à ce risque?

#### AVANT

- Prenez connaissances des risques et des consignes.
- Disposez d'un poste de radio à piles.
- Ayez à portée de main du matériel de confinement (adhésif, ciseau...). Si vous êtes témoin d'un accident

- Donnez l'alerte (sapeurs-pompiers ou gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger (chiffres situés dans des rectangles à l'avant et à l'arrière du véhicule).

#### PENDANT

- Mettez-vous prioritairement à l'abri dans un bâtiment
- Confinez-vous. Bouchez toutes les entrées d'air. Arrêtez la ventilation et éloignez-vous des portes et fenêtres.
- Ne fumez pas, rapprochez-vous d'un point d'eau.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école : ils sont pris en charge par l'équipe enseignante.
- Ne téléphonez pas.
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie.
- Lavez-vous en cas d'irritation et si possible changezvous.
- Ne sortez que sur ordre d'évacuation ou en fin d'alerte.

#### APRES

- Apportez une première aide aux voisins (personnes âgées et handicapées).
- Mettez-vous à la disposition des secours.
- Aérez les locaux à la fin de l'alerte diffusée.
- Informez les autorités de tout danger persistant.

Classe 1	Matières et objets explosités	
Classe 2	Çex	<b>\rightarrow</b>
Classe 3	Liquides inflammables (hora gaz)	•
Classe 4	Solicles inflammables	₩◆◆
Classe 5	Matières comburantes Peraxydes organiques	0
Classe 6	Matères ladques	# #
Classe 7	Matières radioactives	*
Classe 8	Matières corresives	*
Classe 9	Matières et objets dangereux divers	adh

# LA RUPTURE DE DIGUE

# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

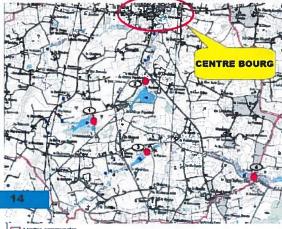
FILL MARKET

Guipel est concerné par:
Les ruptures de digue des étangs :
L'étang Neuf (1) et l'étang du Chénay

Les ruptures de digue des étangs :
- L'étang Neuf (1) et l'étang du ChénayPiguelais (2) avec risque d'onde de submersion en cas de rupture en chaîne pour le moulin du Chénay-Piguelais et le bas du Bourg.

- L'étang de la Ménardière (3) : avec risque d'onde de submersion au niveau des villages de la Houlaie et de la Pommeraie.

L'étang de la Porte (4) : avec risque sur la commune de St Médard sur Ille au niveau du lieu-dit "Le Moulin d'Abas".



OOSSIER COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEUR: Localisation des plans d'eau sur le commune de GUIPEL. Risque de rupper de dique Le Phénomène Rupture de Digue correspond à une destruction partielle ou totale de la digue.
Les causes de rupture peuvent être diverses (vices de conception, séismes ...).
Une rupture de digue entraîne la formation

Une rupture de digue entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau en aval.

# Que faut-il faire face à ce risque ?

#### **AVANT**

- Prenez connaissance des risques et des consignes.

#### **DES L'ALERTE**

- Gagnez immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner votre domicile.

#### **APRES**

- Apportez une première aide aux voisins (personnes âgées et handicapées).
- Mettez-vous à la disposition des secours.
- Informez les autorités de tout danger persistant.

# LE RISQUE INDUSTRIEL

LES RISQUES
TECHNOLOGIQUES



#### Que faut-il faire face à ce risque?

#### **AVANT**

- Prenez connaissances des risques et des consignes.
- Disposez d'un poste de radio à piles.
- Ayez à portée de main du matériel de confinement (adhésif, ciseau...).

#### PENDANT

- Mettez-vous prioritairement à l'abri dans un bâtiment
- Confinez-vous. Bouchez toutes les entrées d'air. Arrêtez la ventilation et éloignez-vous des portes et fenêtres.
- Ne fumez pas, rapprochez-vous d'un point d'eau.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école : ils sont pris en charge par l'équipe enseignante.
- Ne téléphonez pas.
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie.
- Lavez-vous en cas d'irritation et si possible changezvous.
- Ne sortez que sur ordre d'évacuation ou en fin d'alerte.

#### **APRES**

- Apportez une première aide aux voisins (personnes âgées et handicapées).
- Mettez-vous à la disposition des secours.
- Aérez les locaux à la fin de l'alerte diffusée.
- Informez les autorités de tout danger persistant.

#### A savoir

es installations les plus

urveillées sont soumises à un me d'autorisation avec illes sont dites "SEVESO". A Guipel, aucune nstallation n'est classée En revanche, la commune Classee pour la Protection soumise à autorisation. I s'agit de la coopérative agricole COOPAGRI située rue de l'église (stockage produits phytosanitaires). Ce isque concerne les habitations situées dans un périmètre de 350 m autour de cette entreprise. Les oncernés sont l'école oublique, la antine/bibliothèque et

# LA CANICULE



#### **Alerte et planification**

Le Plan canicule compte trois niveaux :

- Le niveau de **veille saisonnière** ( à périodicité annuelle obligatoire du 1er juin au 31 août)
- Le niveau de mise en garde et d'actions (MIGA), lorsqu'une vague de chaleur est prévue ou en cours. Il rappelle à la population les actions de mise en garde à mettre en oeuvre individuellement. Une série d'actions préventives est préconisée par les services publics, en fonction de l'intensité et de la durée du phénomène.
- Le niveau de **mobilisation maximale**, si la canicule à des conséquences qui dépassent le champ sanitaire.

En Ille-et-Vilaine, les seuils de déclenchement du niveau 2 (MIGA) sont des prévisions de températures supérieures à 34°C en journée et 19°c la nuit sur une période de 3 jours consécutifs.

#### A savoir

La collectivité de Guipel a établi son plan canicule.
Celui-ci contient un registre nominatif des personnes âgées ou handicapées se considérant comme particulièrement exposées aux effets de la canicule. Sa mise à jour est annuelle et se base sur une inscription volontaire auprès du CCAS:

Sur le modèle des évènements climatiques (rempêtes, grand froid ...), une carte de vigilance à quatre niveaux est élaborée deux fois par jour par Météo France.

# Les risques sanitaires

#### Que faut-il faire face à ce risque?

- Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se signaler auprès de la Mairie.
- Buvez régulièrement et mangez normalement (évitez l'alcool).
- Rafraîchissez-vous (mouillez votre peau).
- Evitez les efforts physiques.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes et dans la mesure du possible, restez dans des endroits frais ou climatisés.
- En cas d'obligation de sortie, ne restez pas en plein soleil.
- Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur (volets clos).
- Soyez vigilant pour votre entourage (enfants, collègues, personnes âgées ...) et prenez des nouvelles.



# LA PANDEMIE

LES RISQUES
SANITAIRES

Une pandémie est une épidemie touchant une part

exceptionnellement importante de la population et présente sur une large zone géographique. Le Ministère de la Sante met régulièrement à jour un Plan national de prévention et de lutte contre la "pandemie grippale".

Le Maire peut prendre toutes les mesures destinées à prévenir et faire cesser les pandémies dans le cadre de ses pouvoirs de police. Il peut par exemple interdire les manifestations et rassemblements.



Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez informé de la localisation du centre de vaccination le plus proche de votre domicile.



# Que faut-il faire face à ce risque ?

- Lavez-vous les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydro-alcoolique pendant au moins 30 secondes.
- Lorsque vous éternuez ou toussez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre manche ou avec un mouchoir en papier.
- Jetez vos mouchoirs dans une poubelle, puis lavez-vous les mains.
- En cas de symptômes décrits par les autorités, contactez votre médecin traitant.
- En cas de contagion avérée, portez un masque en permanence afin de ne pas contaminer votre entourage.

# LES BONS REFLEXES DANS TOUTES LES SITUATIONS

#### Ce qu'il faut faire

- Se conformer immédiatement aux consignes recues : évacuation ou confinement.



- Ecouter la radio (France Info FM 105.5 Mhz; France Bleue Armorique FM 103.1 Mhz).

#### Avant, prévoir :

- Une radio portable équipée de piles
- Une lampe torche (piles adaptées)
- Une réserve d'eau potable
- Un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (voir liste ci-dessous)

#### Ce qu'il ne faut pas faire



Ne pas fumer (fuite éventuelle de gaz)



- Ne pas aller chercher les enfants à l'école; ils sont en sécurité, l'équipe enseignante s'en occupe.



- Ne pas téléphoner sauf en cas de nécessité vitale (pour éviter l'encombrement des réseaux et libérer les lignes pour les secours).

#### Affaires de 1ère nécessité



- médicaments urgents
- vêtements de rechange et chauds
- papiers d'identité et importants (ordonnance ...)
- couverture
- eau potable
- lampe de poche avec rechange de piles adaptées.

#### Se conformer aux consignes reçues par les services de secours ou les autorités



#### CONFINEMENT

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes, fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de
- Boucher tous les systèmes avec prise d'air par les autorités ou annoncé lors de extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.



#### **EVACUATION**

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ère nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.

# Numéros d'urgence

Sapeurs pompiers: 18 ou 112 ou 02.99.69.75.27 (C.I.S de Guipel)

**SAMU: 15** 

Urgences sociales : 115

Gendarmerie Nationale : 17 ou 02.99.45.45.61 (brigade de Hédé)

Mairie de Guipel : 02.99.69.74.74

Préfecture : 0821 80 30 35

Météo France : 32 50 ou 08.99.71.02.35

ERDF: 0810 333 035

GRDF: 0800 473 333

Mairie de Guipel Rue de la Liberté - 35440 Guipel 02.99.69.74.74



Edition 2012